Extrait du OIEau

http://www.iowater.org/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/peche-en-eau-douce-avec-engins-la

Pêche en eau douce avec engins : la lamproie et l'anguille jaune, espèces les plus fréquemment capturées

- Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : lundi 1er février 2016

OIEau

Selon le bulletin réalisé par l'**OIEau** avec le soutien de l'**Onema**, ce sont la lamproie et l’anguille jaune qui, en 2013, ont été les espèces les plus fréquemment capturées (respectivement par les professionnels et les amateurs).

Dans le cadre de la loi dite « pêche » de 1984, qui définit l’organisation de la pêche en eau douce en France ainsi que la gestion des ressources piscicoles, une partie des pêcheurs est soumise depuis 1988 à une obligation de déclaration annuelle des captures de poissons.

Les pêcheurs soumis à cette obligation sont ceux autorisés à utiliser des engins et des pièges, qu’ils soient amateurs ou professionnels, exerçant sur le domaine public fluvial. Depuis 1999, les déclarations se font via le dispositif de Suivi National de la Pêche aux Engins (**SNPE**).

Ces déclarations servent deux objectifs principaux : permettre la gestion piscicole et compléter la connaissance relative à ces espèces.

Dans ce cadre, **un bulletin consacré au suivi national de la pêche aux engins (édition 2015 - données 2013)** vient de paraître. Il est complété par **une fiche technique dédiée au sujet.**

Copyright © OIEau